VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2017

Présents : Serge Léger, maire
Eliza Leblanc, maire adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Yvonne Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, secrétaire-greffier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(8 personnes sont présentes).

2017-71 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

2017-72 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne Leblanc que le procès-verbal de la réunion publique du 5 juin 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-73 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Carole Leblanc que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 juin 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le maire, Serge Léger, procède à la présentation du rapport du maire du mois de juin 2017.

Pétitions, présentation et délégation.

Ronald Cormier, chef pompier, fait la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de juin 2017.

2017-74 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que le rapport du Service d'incendie du mois de juin 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Comité de la gouvernance et d'infrastructures.

Arrêté pour le Service d'incendie

2017-75 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Doiron qu'on fasse la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-008, **ARRÊTÉ RELATIF AU SERVICE D'INCENDIES DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-008.

2017-76 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que l'on accepte la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-008.

ADOPTÉE

2017-77 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc que tous les employés à temps plein ont une heure pour dîner sauf l'adjointe exécutive.

Par conséquent, je propose qu'on accepte que l'adjointe exécutive ait aussi une heure pour dîner comme tous les employés à temps plein qui travaillent pour la municipalité.

ADOPTÉE

Comité du tourisme, promotion et développement économique.

Comité d'urbanisme et sécurité publique.

Comité des finances et d'environnement.

Carole Leblanc procède à la présentation du rapport financier de la municipalité au 31 mai 2017.

2017-78 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que le rapport financier au 31 mai 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-79 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que la municipalité de Cap-Pelé demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

Fin	Somme	Durée
Services d'hygiène environnementale (système d'égout)	943 000.00	25 ans

Fin	Somme	Durée
Services d'hygiène environnementale (financement intérimaire)	2 830 000.00	3ans

ADOPTÉE

2017-80 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que plusieurs municipaités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Attendu que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs desoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Attendu que le Village de Cap-Pelé a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par Carole Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Cap-Pelé souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200.00$);

Que la municipalité de Cap-Pelé adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à repecter les règlements de la CIM;

Que Serge Léger, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité de Cap-Pelé, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

Que Serge Léger, maire, agisse à titre de représentant de la municipalité de Cap-Pelé dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conmférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs.

2017-81 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

_____	_____
Serge Léger	Stéphane Dallaire
Maire	Secrétaire-greffier